

nous pourrons nous conformer aussi rapidement que possible à cette résolution de la Chambre.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Parkdale (M. Haidasz)—La santé—Les mesures gouvernementales de lutte contre les maladies cardio-vasculaires; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—Questions ouvrières—Les licenciements dans l'industrie du nickel—Les palliatifs envisagés; le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack)—La peine capitale—Demande de rétablissement.

A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés.

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

BELL CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1^{er} décembre, de la motion de M. O'Connell: Que le bill C-1001, concernant Bell Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications, et de l'amendement de M. Leggatt.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots du bill C-1001 présentement à l'étude. Ce sera malheureusement fort bref car je ne dispose que de 20 minutes. J'aurais voulu démontrer à mes collègues plus conservateurs les avantages qu'il y aurait à nationaliser le téléphone, mais il me serait difficile de les énumérer tous en si peu de temps.

Je suis heureux qu'un député de la Colombie-Britannique ait été le premier à intervenir. Avant qu'il quitte la Chambre, j'aimerais lui signaler que j'ai ici un article du *Globe and Mail* de Toronto qui dit que c'est en Colombie-Britannique, dans le centre du Canada et dans les provinces de l'Atlantique que les tarifs de téléphone sont les plus élevés. Par contre, les tarifs les plus bas au pays, comme le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) le sait, sont ceux des provinces des Prairies. Vous noterez que tous les réseaux téléphoniques exploités dans ces provinces sont la propriété de l'État. Là où les réseaux sont privés, les tarifs sont très élevés, cela va de soi. Un réseau téléphonique public est beaucoup plus efficace, assure le ser-

Bell Canada

vice à des tarifs bien inférieurs pour le consommateur, qu'il soit un homme d'affaires ou un particulier.

J'ose espérer qu'au cours du présent débat, les députés conservateurs, principalement ceux des provinces des Prairies, soit le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski), le député de Saskatoon-Biggar et d'autres, prendront la parole pour prier le gouvernement fédéral de nationaliser la compagnie de téléphone Bell, comme les autres réseaux téléphoniques en service dans les provinces des Prairies.

Le bill dont nous sommes saisis affirme que la compagnie Bell Canada veut étendre son exploitation, qu'elle a besoin de capitaux supplémentaires et qu'elle veut faire modifier la loi pour ne pas être obligée de présenter une demande au Parlement aussi souvent qu'elle a dû le faire dans le passé. L'amendement dont nous sommes saisis vise à obtenir un renvoi à six mois.

Aucun d'entre nous, à mon sens, ne devrait essayer de hâter l'adoption de ce bill. Premièrement, monsieur l'Orateur, nous avons tous pu lire, il y a environ une semaine, que la compagnie Bell Canada a demandé au CRTC une augmentation tarifaire qui représenterait quelque 399 millions de dollars. Or, la requérante a pu réaliser de généraux bénéfices au cours des dernières décennies, pour lesquels elle est largement redevable aux contribuables canadiens. L'augmentation tarifaire demandée est de 20 p. 100 pour le service résidentiel—les députés conservateurs rient, ils trouvent cela formidable.

Une voix: Ce sont les libéraux qui rient.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que les appareils de prise de son de la Chambre puissent capter les rires des conservateurs lorsqu'ils entendent parler de l'augmentation que la compagnie Bell Telephone infligera bientôt aux consommateurs. A compter du 15 juillet prochain, les tarifs commerciaux seront augmentés d'environ 28 p. 100. Quand il est question d'augmentations de cette ampleur, monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout hâte de voir Bell Canada arriver à ses fins et je n'ai pas l'intention de contribuer à l'adoption rapide de ce bill.

J'aimerais que les conservateurs cessent de caqueter entre eux, confortablement assis sur leurs cerveaux, et qu'ils prennent part au débat; j'aimerais bien entendre ce qu'ils pourraient trouver à dire. Les députés de l'Alberta, où on a nationalisé les téléphones, devraient se lever et nous parler des avantages de la nationalisation des services téléphoniques. Je serais également très curieux d'entendre parler un autre député, en particulier le député progressiste conservateur de Winnipeg-Sud-Centre. Il a déjà travaillé pour le compte de la société Manitoba Telephone qui appartient maintenant à la province. Cette société a été fondée il y a des années par un grand socialiste, le premier ministre Bracken. Le système qu'il a institué a très bien fonctionné. Il demeurera propriété publique même si les conservateurs ont repris le pouvoir au Manitoba. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) devrait nous dire qu'un réseau téléphonique socialiste peut fort bien fonctionner et que les gens de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique devraient se donner un réseau semblable.